

**No 17 Séance du Conseil général du jeudi 6 juin 2024 à 19 h 00
A l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 16 de la séance extraordinaire du 21 mars 2024.
3. Comptes 2023. Arrêté 1479, rapport à l'appui.
4. Transfert du bien-fonds 9303 du cadastre du Landeron du patrimoine financier au patrimoine administratif. Arrêté 1480, rapport à l'appui.
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 144'000.00 concernant la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique basse tension. Arrêté 1481, rapport à l'appui.
6. Demande de crédit complémentaire de CHF 120'210.00 concernant l'assainissement d'une conduite d'eau potable au chemin des Vernets. Arrêté 1482, rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'étude de CHF 30'000.00 concernant la mise en conformité des arrêts de bus à la LHand à l'ouest du territoire communal. Arrêté 1483, rapport à l'appui.
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 570'000.00 (rénovation extérieure et intérieure) concernant la rénovation de la chapelle de Nugerol. Arrêté 1484, rapport à l'appui.
9. Rapport du groupe de travail concernant la motion « mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs ».
10. Projets d'arrêtés à développer. Rapports à l'appui :
Déposés par le groupe de travail « avenir du Conseil communal » :
 - 10.1. Arrêté concernant l'adaptation de la rémunération du Conseil communal et la possibilité de prévoir des dicastères asymétriques.
 - 10.2. Arrêté concernant l'adaptation du nombre de conseillers communaux.*Déposés par la Commission financière et de gestion (CFG) :*
 - 10.3. Arrêté modifiant les honoraires et vacations du Conseil communal.
 - 10.4. Arrêté concernant les jetons de présence et des vacations du Conseil général et des commissions.
11. Interpellations et questions écrites.
12. Pétitions, lettres et communications.
13. Questions orales.
14. Divers / communications du Conseil communal.

1. Appel

M. Jean-Philippe Senn, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir cette séance du Conseil général de ce jeudi 6 juin 2024, 17^{ème} et dernière séance pour cette législature.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Auberson Loïs, Bourquin Silvia, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Fauro Massimo, Gabriel Reto, Girard Adela, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Kohler Cindy, Linder Thierry, Mallet Gregory, Marillier Nathalie, Martin Jesus, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Steffen Remo, Wenger Lucas et Winz Fredy.

Excusés : Allemand Julien, Antoni Tobias, Devenoges Jacques, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Juan Anne-Lise, Kühni Ugo, Perrenoud Stéphane et Pétermann Jean Pascal.

32 Conseillers généraux présents, majorité à 16.

Conseil communal

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Jean-Philippe Senn	CAN
Secrétaire:	M.	Yves Jakob	UDC
Questeurs:	M.	Mathieu Hopmann	PSL
	M.	Michael Jacot	PLR

2. Procès-verbal no 16

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°16 de la séance extraordinaire du 21 mars 2024.

3. Comptes 2023 Arrêté 1479

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui relève que, comme déjà mentionné dans le rapport du Conseil communal sur les comptes 2023, le résultat positif de CHF 1'481'598.- a été fortement influencé par l'évaluation du patrimoine financier qui doit se faire tous les cinq ans selon la LFinec. Les moins-values ont été compensées par un prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier tandis que les plus-values viennent dans les comptes et de ce fait augmentent le bénéfice. Le budget prévoyait un déficit de CHF 535'000.- et, sans cet ajustement de valeurs, l'excédent de recettes serait tout de même de CHF 120'000.-, soit une amélioration des comptes par rapport au budget de CHF 650'000.-. L'année 2023 peut être qualifiée de bonne, voire très bonne. Les recettes fiscales sont dans l'ensemble au niveau du budget, un peu moins pour les personnes physiques mais compensées par les personnes morales et plus particulièrement de la part sur le fonds IPM, soit le fonds des impôts des personnes morales qui est réparti ensuite dans toutes les communes selon divers critères. Les charges d'exploitation sont en baisse dans la plupart des chapitres et particulièrement ceux touchant l'administration générale, la formation et la sécurité sociale. Par contre, malgré une diminution de la dette communale, la charge d'intérêt a augmenté de CHF 100'000.- suite au renouvellement d'emprunt et l'augmentation des taux d'intérêt. Le taux moyen des intérêts est passé de 1.32 % à 1.66 %. La commune a aujourd'hui conclu un nouveau taux à 6 ans à 1.90%. Il profite de rappeler l'accroissement de la fortune nette entre 2014 et 2023 de plus de CHF 8 millions. Il en termine et rappelle sa satisfaction quant au résultat des comptes 2023. Il remercie le comptable Monsieur Arizzi et reste à disposition. Le Conseil communal prie l'assemblée d'accepter les comptes 2023.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Jessica Muriset, en référence à ce qui est indiqué dans le rapport, propose unanimement d'accepter les comptes 2023.

Prise de parole des groupes.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, relève que les comptes présentent un bénéfice substantiel de CHF 1'481'598.- alors que le déficit budgété était de CHF 535'135.-. La réévaluation du patrimoine financier selon de nouvelles normes basées sur le rendement explique à plus de 90% cette embellie. Il faut aussi relever que la part de la commune au Fonds IPM (péréquation des recettes des personnes morales) a connu une forte augmentation, + CHF 206'261.-. En

fait le bénéfice net annuel, hors réévaluation, s'élève à environ CHF 120'000.-. C'est une bonne nouvelle. Durant cette année, la commune a bien travaillé : maîtrise des charges et réduction de la dette d'environ 3 millions. Les crédits ouverts, c'est-à-dire déjà acceptés par le Conseil général mais pas encore utilisés, s'élèvent fin 2023 à plus de 11 millions, soit plus 6 millions correspondant approximativement au budget global du parascolaire. La commune devra aller chercher des financements sur les marchés des capitaux avec les charges d'intérêt que cela implique. Et de gros dossiers viendront dans les années à venir, par exemple la protection contre les crues (montant brut planifié de 16 millions). Il s'agira de rester vigilant afin de garder une marge de manœuvre pour des infrastructures et des services communaux de qualité. Le PLR votera à l'unanimité les comptes 2023.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, accepte les comptes 2023 à l'unanimité. Le groupe remercie le Conseil communal, le responsable du dicastère Monsieur Roland Spring et le comptable Monsieur Nicolas Arizzi pour le sérieux avec lequel les comptes de la commune sont suivis. Il se félicite de voir que la dette qui avait dépassé 50'000 KCHF entre 2018 et 2020 est à fin 2023 au-dessous de 40'000 KCHF avec une diminution de plus de 3 millions cette dernière année. Il faut toutefois être conscient que l'intérêt de cette dette, vu l'augmentation des taux, va prendre l'ascenseur. Sans vouloir être donneur de leçon, le PSL voudrait demander au Conseil communal d'être plus proactif lors de l'établissement du budget. Ils sont surpris que l'intégration de la réévaluation des terrains et patrimoine financier qui se fait tous les 5 ans ne puissent pas y être intégré ainsi que l'impôt des citoyens fortunés arrivant à la retraite qui est anticipé dans d'autres communes. Ceci éviterait les écarts importants entre budget et comptes et les levées de bouclier lors de chaque nouveau projet.

Prise de parole individuelle.

M. Jacques Savoy, avec cette vague de pessimisme, signale simplement que, dans les comptes, la fortune en 2019 était à peu près à CHF 15 millions ; elle est passée en 2023 à 24 millions. Il relève donc, au cours de cette législature, une augmentation de CHF 9 millions, soit 60% d'augmentation de la fortune de la commune.

Mme Monique Sieber souhaite répondre à l'intervention de M. Jacques Savoy. Si elle a une maison et une voiture, sa voiture vaut CHF 2'000.- de plus. A la défense de la commune, tout le patrimoine financier a dû être refait, c'est-à-dire ce qui n'est pas nécessaire pour elle. Par exemple, au sens strict, la Capitainerie n'est pas nécessaire, mais l'école est du patrimoine administratif. La nouvelle norme comptable se base sur les rendements par objet et cela est nouveau. Cela veut dire, par exemple, que chaque bâtiment devra avoir un rendement. Les loyers doivent compenser les charges. Avant, c'était un « truc » global. Donc elle pense que c'est un peu facile de dire que la commune aurait dû être meilleure. Cela est très difficile d'après elle.

Passage au vote pour l'arrêté 1479. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

4. Transfert du bien-fonds 9303 du cadastre du Landeron du patrimoine financier au patrimoine administratif.
Arrêté 1480

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui souligne que cela est une obligation de passer ce terrain de patrimoine financier à patrimoine administratif. La commune ne peut rien faire.

Pas de prise de parole des commissions.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1480. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

**5. Demande de crédit d'engagement de CHF 144'000.00 concernant la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique basse tension.
Arrêté 1481**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui relève que cet objet concerne un élément relativement important de planification au niveau du réseau électrique. La commune a souhaité le conserver et il s'agit d'avoir un outil de planification. Bien sûr, des plans existent qui sont plus ou moins à jour. Cela sera vu dans un objet suivant où il y a des mauvaises surprises au niveau des plans des eaux. L'idée est de vérifier les plans mais également l'implantation du réseau électrique et non pas des relevés qui datent de vingt ou vingt-cinq ans et qui ne sont pas forcément exacts. Et surtout de pouvoir simuler le fonctionnement du réseau électrique en fonction des nouvelles habitudes des personnes. Cela veut dire pose de panneaux solaires et obligation du propriétaire de réseau d'avoir un réseau qui demande tout type de producteur. Cela se trouve dans la loi fédérale et la commune n'a pas le choix. Globalement, ces simulations vont permettre de relever non seulement l'élément statique du réseau mais également les éléments dynamiques avec des simulations qui ont des charges supplémentaires. C'est un outil qui permet aussi de faire des planifications à moyen et long terme en simulant des augmentations de mètre-carrés de panneaux solaires dans les différents quartiers afin de savoir si dans cinq ou dix ans il faudra investir des dizaines ou des centaines de milliers de francs à des endroits. Il y a des communes qui sont dotées de ce plan directeur, quasiment toutes dans le canton de Neuchâtel. Suite à des mauvaises surprises, elles ont dû dans l'urgence (3 à 6 mois) demander des crédits extrêmement importants (plusieurs centaines de milliers de francs) pour des quartiers qui n'avaient pas ces outils de planification. Il faut bien comprendre qu'évidemment cela peut paraître une dépense importante, ce qui n'est pas contesté au niveau du CC. Mais cela est un outil stratégique pour la planification et cela lui paraît très important. Chose aussi importante à relever, le montant demandé au législatif permettra qu'un décompte soit fait et le CC va s'engager pour essayer de ne pas dépenser tout cet argent. Juste une petite anecdote : le CC avait demandé un crédit de CHF 141'000.- pour de l'éclairage public pour les passages piétons et finalement, ce crédit va être clôturé avec moins de CHF 100'000.- de dépenses. Tout cela pour dire que ce n'est pas parce que le CG autorise des dépenses que l'exécutif va finalement aller au maximum. Il va essayer de trouver des solutions avec ses services pour pouvoir limiter ces différentes dépenses. Pour toutes ces raisons, le CC est persuadé qu'il est nécessaire de faire cet investissement. Et même si ce dernier est important, il est un outil essentiel pour la planification. Comme l'assemblée le sait, l'électricité est un compte autoporteur, et au-delà du fait que cela ne rentre pas dans l'impôt en tant que tel, l'électricité est régulée par l'EPCO et chaque investissement fait dans le réseau électrique rapporte quatre pour-cents. Donc cela rapporte plus que le taux d'emprunt fait au niveau bancaire. M. Frédéric Matthey reste volontiers à disposition s'il y a des questions.

Prise de parole des commissions.

Mme Jessica Muriset, pour la CFG, demande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit malgré des coûts de rédaction qui paraissent élevés.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par Mme Adela Girard, est d'avis que le plan directeur du réseau de distribution électrique basse tension constitue un outil de planification nécessaire pour les années à venir.

Il permettra de mieux planifier, tant sur les aspects techniques que financiers, les futures installations et constructions, en tenant compte des enjeux énergétiques. Concernant le devis estimatif établi par Eli10, le PLR relève qu'au premier abord, le montant de la rédaction du document paraît assez élevé et qu'il aurait mérité d'être détaillé. Cela étant dit, le groupe a reçu des précisions concernant ce point et ce montant comprend non seulement l'écriture du rapport mais également des analyses et des comparaisons, ce qui justifie les coûts. En conclusion, le PLR accepte à l'unanimité le rapport et l'arrêté.

M. Jesus Martin, pour le PSL, comprend la pertinence de ce plan directeur et soutient ce crédit conséquent de CHF 144'000.-. Il remercie d'ailleurs les dernières informations fournies à ce propos par M. Frédéric Matthey. Toutefois il y trouve des inégalités par rapport au cahier. Fort heureusement le document final a été revu à la baisse, ceci même si CHF 20'000.- pour la rédaction d'un rapport, compte tenu des outils informatiques à disposition aujourd'hui les laisse pour le moins étonné.

M. Frédéric Matthey, pour le CC, dit que vu qu'il a été interpellé, même s'il n'a pas une réponse absolue à la question, il lui semble important de pouvoir reprendre la parole. Il n'a pas toutes les informations sur le rapport et ce qui correspond à quoi, mais il a envoyé à l'ensemble des groupes une information complémentaire chiffrée. Il n'a pas pu s'entretenir en détail avec les personnes sur ce qui allait être compris dans ce montant. Il y a du travail d'ingénieur dans les heures indiquées. Mais soyez sûrs que le service technique communal, connaisseur du réseau électrique, et lui-même vont demander des précisions et voir s'il y a des manières d'optimiser ces différentes choses au moment de l'adjudication. Selon les dernières informations, les chiffres sont un peu moins élevés que la demande de crédit car les autres communes ont aussi avancé dans leur réseau électrique et ils ont plus de précisions sur le prix final d'un dossier tel qu'il a été demandé. Ce sont les informations complémentaires qui peuvent être données. Même si elles ne sont pas encore satisfaisantes à 100%, il a essayé dans la semaine impartie de récolter le maximum d'informations pour les relayer ce soir.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour le règlement 1481. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

**6. Demande de crédit complémentaire de CHF 120'210.00 concernant l'assainissement d'une conduite d'eau potable au chemin des Vernets.
Arrêté 1482**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui relève que le CC vient avec cette demande de crédit complémentaire sans avoir effectué les travaux. Tout a été stoppé. Mais en faisant la première étape des travaux qui avaient été soumis à l'autorité législative, ils se sont rendus compte, au moment d'ouvrir la conduite, qu'elle était de plus petit diamètre. Dès lors, la question s'est posée à l'exécutif de savoir s'il voulait conserver ce petit diamètre au détriment d'un bouclage efficace et d'une bonne défense-incendie. De plus, la conduite est assez vieille et il faudra la renouveler dans quelques années ; le bouclage, lui, ne pouvant se faire de manière correcte en raison des réductions de diamètre. Donc, le CC après plusieurs réflexions a pensé malgré tout pertinent d'effectuer cette demande de crédit complémentaire afin d'avoir un quartier et un secteur qui est complètement rénové et en ordre afin de pouvoir ensuite s'attaquer à d'autres dossiers parce qu'il y a d'autres conduites, qui ont plus de quatre-vingts ans. Elles sont surveillées de manière active grâce à des systèmes, appelés corrélateurs afin de voir s'il y a des fuites et si elles sont régulières. Il lui semble important de finaliser ce bouclage et, ensuite, de réfléchir à la suite de la planification avec un plan directeur qui est en cours au niveau du réseau d'eau. Il est important de définir en adéquation avec la planification des travaux publics et des routes les futurs assainissements

qui devront être faits dans les vingt ou trente prochaines années. Le CC demande au législatif d'accepter ce crédit complémentaire.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Jessica Muriset, déplore cet imprévu. Toutefois, ce complément est nécessaire afin d'assurer la défense-incendie et d'avoir un réseau cohérent. La CFG préavise favorablement.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour le règlement 1482. Ce dernier est accepté par 30 oui et 0 non.

**7. Demande de crédit d'étude de CHF 30'000.00 concernant la mise en conformité des arrêts de bus à la LHand à l'ouest du territoire communal.
Arrêté 1483**

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, chef des travaux publics, qui relève que le rapport qui leur est présenté ce soir au sujet de la mise en conformité des arrêts de bus à la LHand relate assez précisément les étapes franchies pour en arriver à la demande de crédit d'étude. Il est néanmoins en mesure de leur apporter quelques précisions supplémentaires au sujet de la nécessité d'engager la commune dans une mise en conformité que les personnes en situation de handicap ou connaissant des difficultés de mobilité attendent depuis maintenant 20 ans. Il les informe donc tout d'abord que, suite aux contacts entretenus encore dernièrement avec le Service cantonal des transports, les Autorités cantonales - également interpellées par d'autres communes - ont validé la possibilité d'un octroi de subventions jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard. Dès le 1^{er} janvier 2025, il ne sera plus question d'en obtenir. Ensuite, le découpage en deux phases Est - Ouest de l'étude se justifie par les contacts entretenus encore avec la municipalité de La Neuveville en ce qui concerne l'implantation d'arrêts à l'extrême Est du territoire communal. En effet, une réflexion est actuellement en cours pour éventuellement déplacer l'arrêt du Ruz-de-Vaux sur territoire neuvevillois près de l'établissement PTA Biel-Bienne. Il est aujourd'hui encore en discussion avec La Neuveville. Le Conseil communal remercie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1483.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Jessica Muriset, convient de la nécessité des travaux. Toutefois, elle s'interroge sur la possibilité d'alternatives à un tel montant.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Remo Steffen, n'entrera pas en matière à ce sujet. Il aurait souhaité que tous les arrêts soient dans le même panier, qu'il y ait un budget global pour tous et pas qu'il y ait CHF 30'000.- maintenant et CHF 40'000.- plus tard. Le PLR demande une non-entrée en matière.

M. Jesus Martin, pour le PSL, soutient ce crédit de CHF 30'000.- pour rendre plus accessible ou faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite.

Le PVL, par Mme Jessica Muriset, a bien étudié le dossier concernant la mise à niveau des arrêts de bus que la commune devait mettre à jour pour le 31 décembre 2023. Il est évident que ce travail doit être fait afin d'être conforme aux exigences. Il n'est pas acceptable de laisser

en marge de la société et ne pas permettre à cette partie de la population d'utiliser les transports publics et eux aussi de participer à l'effort collectif pour aider à sauver la planète. Par contre, le groupe est très surpris de voir qu'il y a quatre arrêts à faire en grande priorité et deux arrêts en moindre priorité mais à faire aussi. Dès lors, en lisant bien le rapport, on remarque que l'étude ne porte que sur trois arrêts obligatoires sur les quatre. Pourquoi ne pas étudier immédiatement les quatre arrêts obligatoires et aussi de profiter de faire directement l'étude sur les trois moins prioritaires. Ceci permettrait pour une fois d'avoir un plan complet et de faire une demande de crédit future complétée sur les années prochaines et de ne pas revenir en plusieurs fois demander des crédits extraordinaires comme par exemple sur le C2T dont ils ont à maintes reprises demandé un plan complet de rénovation.

M. Jean-Claude Egger souhaite répondre concernant la demande de crédit de CHF 30'000.- et les principales causes qui l'amènent à diviser ce projet en deux phases. Tout d'abord, c'est le problème avec la Neuveville et deuxièmement, c'est dû à la complexité de la situation des arrêts qu'il faut mettre en conformité à l'ouest. A savoir près du giratoire, car dans l'étude est compris bien évidemment un statu quo, il faudrait étudier la possibilité d'implanter un arrêt à hauteur de Rollomatic-Migros et en plus avec la possibilité de l'envisager plus proche du bâtiment parascolaire ce qui va peut-être favoriser les gens à utiliser moins la voiture pour amener les enfants à l'école. Et surtout, il y a un autre problème au niveau de la gare. A savoir que dans les nouveaux horaires à partir de 2025, mais surtout à partir de 2029-2030, il y aura une possibilité que trois bus doivent s'arrêter simultanément et qu'au niveau de l'étude, il est nécessaire d'avoir le soutien du bureau Mauler pour envisager ces arrêts de bus aux bonnes places et selon un modèle qui pourrait donner satisfaction à tous.

Prise de parole individuelle.

M. Thierry Jaquier, pour le Canette, pense qu'il y a urgence, car la commune a vingt ans de retard. On a pris un bon wagon si on parle CFF. Mais il faut réaliser cela de toute manière rapidement. Il espère que cela sera plus rapide que l'ascenseur prévu à l'école primaire.

La non-entrée en matière est maintenue.

Passage au vote de l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 19 oui contre 9 non.

Passage au vote pour le règlement 1483. Ce dernier est accepté par 30 oui et pas d'opposition.

**8. Demande de crédit d'engagement de CHF 570'000.00 (rénovation extérieure et intérieure) concernant la rénovation de la chapelle de Nugerol.
Arrêté 1484**

En préambule, le président précise que deux arrêtés ont été préparés pour ce point. Ils se trouvent dans le cahier. La proposition du CC est de voter le premier arrêté à CHF 570'000.- pour la rénovation extérieure et intérieure. Puis dans le cas où cet arrêté est refusé, de voter le second arrêté à CHF 313'000.- pour la rénovation extérieure uniquement.

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui relève que suite à l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil général en février, un mandat a été confié au bureau d'architecte de Madame Florence Hippenmeyer. Il lui a été demandé de chiffrer les coûts pour la rénovation extérieure de cette chapelle et les coûts de la rénovation intérieure mais sans le retable et par conséquent le coût global de cette restauration. Il rappelle que l'ensemble des travaux fera l'objet de subventions cantonales et fédérales de deux fois 20 %. Lors de la séance organisée le 23 mai au cimetière, lors de laquelle les conseillers généraux présents ont pu voir l'intérieur de la chapelle, Monsieur Frank, conservateur de l'office du

patrimoine et de l'archéologie a confirmé l'importance que le canton attachait à la préservation de cette chapelle. C'est pourquoi la commune bénéficie d'un subside cantonal et fédéral. Les membres de la commission financière présents ont donc pu entendre les propos de Monsieur Frank qui a confirmé le montant des subsides (2x 20%). Le rapport de la commission financière mentionne l'incertitude des subsides, ce qui est faux. Il rappelle également que la chapelle est mise sous protection depuis 1963 et il est de leur devoir de préserver ce patrimoine. Monsieur de Reynier, archéologue à l'office du patrimoine, leur a rappelé l'historique et l'importance de cette chapelle. Les documents figurent également dans le rapport. Le souhait du Conseil communal, de l'office du patrimoine et de l'association est de procéder à la rénovation totale extérieure et intérieure. Bien sûr pour préserver le bâtiment, il s'agit de rénover l'extérieur. Mais si l'intérieur n'est pas rénové maintenant, ce dossier va être reporté pour plusieurs années. De plus, le but est de permettre au public de voir l'intérieur de la chapelle restaurée au travers d'une porte en partie vitrée (ceci doit encore être étudié) et en organisant des visites guidées. D'autre part, aujourd'hui la commune a la garantie de toucher les subsides. Il se demande ce qu'il en sera si cette rénovation est repoussée trop loin. La différence de coût annuel entre les deux variantes représente une dépense annuelle de CHF 6'550.-. Le Conseil communal, l'office du patrimoine et l'association pour la restauration de la chapelle de Nugerol leur recommande d'accepter l'arrêté 1484 pour un crédit d'engagement de CHF 570'000.-.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Jessica Muriset, malgré les coûts élevés des deux variantes et l'incertitude des montants des subsides, préavise favorablement à sa majorité la variante concernant la rénovation extérieure de la Chapelle du Scapulaire afin de préserver le patrimoine communal. Elle suggère une plus grande implication de l'association pour la recherche des fonds pour la partie intérieure.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Michael Jacot, souligne que cette demande de crédit découle de celle votée pour l'étude en février dernier ! Oui-oui de cette même année 2024 ! De nombreux travaux préparatoires avaient d'ores et déjà été faits pour arriver au rapport présenté ce soir et le crédit de l'étude n'a donc pas été dépensé en totalité à ce jour. Le solde servira soit à continuer les recherches de l'architecte, soit ne sera pas dépensé. Le 23 mai dernier, il leur a été possible de pouvoir voir de près et surtout d'entrer dans la chapelle qui est tant secrète... puisque toujours fermée !

Présentée comme petite, pour ne pas dire minuscule, ils étaient 11 Conseillers généraux, 4 invités et le Conseiller communal ; tous facilement à l'intérieur ! Mis à part la présentation fort intéressante de l'histoire et de l'architecture de ce reliquat de l'ancienne église de Nugerol, un ancien témoin de l'implantation du village qui concentre plus de 1000 ans d'histoire. C'est la plus ancienne fondation urbaine de la région. L'ancienne église fut démontée il y a près de 200 ans pour reconstruire l'église St-Maurice actuelle plus proche du village à l'époque. M. de Reynier, l'archéologue de l'office cantonal du patrimoine, a mis l'accent sur le bijou qu'est cette chapelle, qui est un site commémoratif d'exception pour notamment son décor intérieur dont la réfection est nécessaire. Ces peintures sont de toute beauté mais sous une couche de plâtre qu'il faudra minutieusement gratter et retirer. Des sondages ont été effectués et il a été possible d'en apercevoir des bribes. Il a été surpris d'apprendre qu'il ne soit pas prévu d'offrir l'accès au public, d'une manière ou d'une autre, pour la découverte de l'intérieur après rénovation ! Il a cité un exemple d'accès d'une chapelle rénovée près de Romont munie d'une porte automatique avec horloge programmée. Le coût global est vraiment conséquent, à la hauteur de la beauté de l'intérieur de la chapelle. Celui-ci a augmenté et l'adaptation de la subvention, relativement conséquente soit, n'est que promise oralement. Au jour d'aujourd'hui la commune n'a aucun engagement écrit du Canton et de la Confédération dans ce sens. Pour rappel, et il reprend l'historique fait par M. de Reynier inclus dans le rapport que vous avez tous lu avec assiduité il pense. En 1753, l'église encore debout a été jugée en grand danger

de ruine. Puis s'en est suivi différents épisodes d'évaluation trop coûteuse et des reprises du dossier sans suite. Pour arriver en 1823 (soit 70 ans après pour ceux qui suivent encore...) et que le chœur, en bon état, soit déclaré sans danger. Il pose donc la question à l'assemblée, et se demande pourquoi se presser aujourd'hui. Il y a 2 siècles, ses prédécesseurs ont attendu 70 ans ! Ceci pour dire qu'il est urgent de ne pas se précipiter. Il s'interroge s'il ne faut donc pas viser à protéger et sécuriser cette infrastructure sans en faire plus que nécessaire. En refaisant l'enveloppe, l'étanchéité sera garantie et la structure en pierre consolidée ainsi l'intérieur sera protégé mais soit ne sera pas mis en valeur, ce qui ne sera pratiquement pas le cas non plus dans le cas de la rénovation complète puisque l'accès public sera extrêmement limité ! Dès lors le législatif peut comprendre que le PLR est partagé et la liberté de vote est donc de mise au sein du groupe selon les convictions de chacun. Encore un dernier mot plus général, il est regrettable de ne pas avoir de vision globale du patrimoine historique landeronnais, Château après le parascolaire, Chapelle de 10'000 Martyrs, Musée, fontaines, etc...

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, est conscient que le coût est élevé mais pense qu'il faut entretenir le patrimoine communal. Il pense aussi, à sa majorité, que cet entretien doit se faire en une fois pour que l'on n'ait pas à revenir là-dessus lorsque les initiateurs ne seront peut-être plus actifs dans les autorités. Il soutient également l'idée que cette chapelle doit être visitable au moins une fois par année, par exemple lors des journées du patrimoine.

M. Roland Spring, au nom du CC, souhaite répondre à deux points de la prise de parole du PLR. Il a parlé de subsides, mais a entendu comme lui que le responsable du patrimoine du canton de Neuchâtel s'engageait à verser les 20% sur la totalité et il a pu constater dans les anciens documents qui faisaient partie du crédit d'étude où un arrêté du Conseil d'Etat qui attribue des subsides sur CHF 514'000.-. Oralement, cela a été communiqué. Il est d'accord qu'il aurait été possible de demander un courrier pour confirmer cela. Il faut savoir que les subsides de la Confédération, il y a une enveloppe qui est attribuée pour les années 25 à 28 au Canton et ensuite c'est ce dernier qui fait l'attribution. Et la même personne, Monsieur Frank, s'est engagé oralement de verser les 20% pour le supplément. Pour les visites, il souligne qu'une interprétation est faite. Pour l'instant, on n'en sait rien. Le CC n'a pas été encore si loin. Il remarque dans les discussions que cela est un souhait de pouvoir visiter cette chapelle le plus souvent possible. Mais, en l'état d'avancement du dossier, il ne va pas promettre qu'elle sera complètement ouverte et que chacun pourra visiter l'intérieur. Il y aura des visites guidées et certainement une porte vitrée ou en tout cas à moitié vitrée.

M. Stéphane Perrenoud est arrivé.

32 Conseillers généraux votants, majorité à 17.

Prise de parole individuelle.

M. Antonio Peluso précise, en préambule, qu'à l'occasion de la récente votation sur le crédit d'étude, il était opposé à dépenser plus d'un demi-million pour restaurer des vieilles pierres. Mais son avis ne reposait que sur le peu d'infos embryonnaires qui avaient été diffusées jusque-là. Puis le CG a été invité à visiter les lieux en présence des spécialistes cantonaux, entre autres. Il dit regretter que seulement onze Conseillers généraux étaient présents. Car ce qu'il a découvert lors de cette visite a complètement remis en question ses convictions. Non seulement la chapelle est bien plus grande que présentée lors du crédit d'étude, mais la richesse des peintures qui ont été partiellement mises en lumière l'ont convaincu que ce monument mérite d'être conservé et mis en valeur ! Les fortes et fermes contributions du Canton et de la Confédération (40% du tout) témoigne de la valeur de ce dernier reliquat de l'histoire villageoise et de l'importance de le préserver. Le montant global des travaux, avec le retable, avoisine CHF 600'000.- avant TVA. Avec 40% de subventions, soit CHF 240'000.-, le solde à charge de la Commune s'élève à CHF 360'000.-. Il désire encore leur résumer son

téléphone de ce jour avec Mme Hippenmeyer, architecte chargée du projet, qui répond aux doutes émis au sujet de la participation du Canton et de la Confédération. Le CC dispose d'un arrêté cantonal garantissant la contribution du Canton (20% de 514'000) et de la Confédération (20%) sur deux ans, prolongeable. La contribution sur la différence à CHF 600'000.- HT avec le retable, est aussi d'ores et déjà garantie par le Canton, alors que pour la Confédération cela ne prendra effet qu'à partir de 2025, pour 2 ans. En effet la Confédération a des programmes de 4 ans à ce sujet. Elle s'est engagée à hauteur de 20% de CHF 514'000.- pour cette année. Mais elle ne pourra le faire sur la différence à CHF 600'000.- qu'à partir de 2025, début du nouveau programme de 4 ans. Séparer le projet en deux sous-entend que les entreprises qui travailleraient à la 1^{ère} phase devraient se déplacer à nouveau pour la 2^{ème}, avec une augmentation évidente des coûts. Donc séparer le projet en deux reviendrait plus cher. Enfin il serait dommage de dépenser CHF 265'000.- HT pour ne refaire que les extérieurs alors que le vrai trésor se situe à l'intérieur de la chapelle! Il conclura en précisant que les fêtes du 700e seront un excellent tremplin pour mettre en valeur le patrimoine historique communal et parler des travaux liés à la chapelle, qui permettront de l'enrichir!

M. Jacques Savoy, pour le Canette, a une remarque générale et une question. La chapelle et le cimetière fera partie d'un seul poste à la comptabilité et appartiendra au patrimoine administratif. La remarque qu'il a concerne les adjectifs utilisés sur cette chapelle. Ces derniers ont été un peu trop ambitieux alors qu'il y a derrière eux une peinture de 1520 alors que la plus récente peinture de la chapelle date de 1680, donc 170 ans plus tard.

M. Olivier Guye souligne que la CFG dont il est membre a proposé, à la majorité, de ne rénover que l'enveloppe extérieure du bâtiment, le budget communal leur tenant à cœur. Cependant, ils ont eu l'occasion d'assister à la présentation du projet à l'initiative du conseiller communal responsable des bâtiments. Quelques conseillers généraux dont une grande partie de la CFG étaient d'ailleurs présents ce jour-là. Des spécialistes (architecte, historiens) leur ont présenté et expliqué l'importance de cette rénovation. Ils leur ont décrit la valeur historique et architecturale de ce monument, dans le contexte de l'ancienne localité de Nugerol. Cette chapelle leur a été présentée comme un petit bijou. Personnellement, après leurs diverses interventions, son opinion s'est vraiment confortée dans le sens d'une restauration complète. Ce bâtiment est un des rares témoins d'une époque historique du Landeron, de plus les peintures cachées à l'intérieur et recouvrant 3 pans de mur plus le plafond voûté sont d'une incomparable beauté. Ce n'est pas un hasard si tant le canton que la confédération estiment ce bâtiment d'une grande importance, d'où la garantie de financement de 20% du canton et de 20% de la confédération. Finalement, il se demande si l'on peut réellement ne pas entreprendre cette restauration qui sera un témoin historique du Landeron pour les générations futures, alors que son coût après subvention sera inférieur à la différence positive entre le budget et les comptes 2023. Se poser la question, c'est déjà y répondre ! Quant à lui, son avis est fait et cela lui ferait plaisir d'être suivi !

M. Lucas Wenger, pour l'UDC, souhaite reprendre tout ce qui a été dit. Il trouve que cela est important de maintenir ces valeurs historiques, mais il trouve regrettable son coût exorbitant. Cela n'est pas que pour la Chapelle de Nugerol, mais également pour le bâtiment parascolaire. Il a l'impression que les corporations de droit public sont actuellement saignées à blanc et les coûts à comparer dans le privé ne sont pas les mêmes. Il trouve regrettable, car un franc est un franc pour tout le monde. Quand il voit les prix, cela le fait tout de même réfléchir. Il pense que si cette rénovation se fait en deux étapes, cela est très bien. Cela permettra de maintenir ce qui a été fait. C'est clair que le trésor est à l'intérieur, mais comme l'a très bien dit la CFG, l'association peut également être mise à contribution pour chercher des fonds pour cela. Et il pense que ce n'est pas du ressort de la commune de devoir ouvrir le porte-monnaie complètement à sa charge.

Passage au vote pour l'arrêté 1484 d'un montant de CHF 570'000.-. Ce dernier est accepté par 21 oui contre 10 non.

9. Rapport du groupe de travail concernant la motion « mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs ».

Le président précise en préambule que le classement de la motion sera voté.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürlj, approuve à l'unanimité ce rapport. Toutefois il demande afin que le document soit complet d'y intégrer le fichier des « canaux de communications communaux » paru dans le BULCOM et dans la vitrine de l'administration.

Mme Nadine Schouller, pour le CC, confirme que cela sera mis dans le PV du prochain Conseil communal.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour le classement de la motion. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

10. Projets d'arrêtés à développer

Déposés par le groupe de travail « avenir du Conseil communal » :

10.1. Arrêté concernant l'adaptation de la rémunération du Conseil communal et la possibilité de prévoir des dicastères asymétriques

10.2. Arrêté concernant l'adaptation du nombre de conseillers communaux

En préambule, le président précise que pour les points 10.1. à 10.4., les arrêtés seront présentés ce soir, mais ne seront pas discutés. Le vote aura lieu au prochain Conseil général.

La parole est donnée à M. Michael Jacot, représentant du GT, qui parlera ici des deux points en même temps, les 10.1 et 10.2. Les Conseillers généraux ont pu lire le rapport complet dans le cahier, il va donc résumer quelques points et rester bref. Tout au long des rencontres du Groupe de travail et des discussions, ils ont gardé dans leur viseur l'attractivité du poste de Conseiller communal. Plusieurs solutions et idées ont été imaginées et évaluées. Ils ont rencontré à plusieurs reprises des membres du Conseil communal actuel ainsi qu'un Conseiller municipal de la Neuveville pour découvrir un autre système de fonctionnement. Le groupe a identifié les défis actuels : flexibilité de l'agenda, rémunération fixe non proportionnelle à la charge de travail, et nécessité d'une répartition plus juste des tâches. Ces éléments visent à rendre le poste plus attractif et accessible, notamment pour les actifs salariés, en anticipant un possible manque de candidats. Le GT présente deux projets d'arrêtés à votre autorité ; premièrement, l'augmentation de la rémunération. Ils proposent une enveloppe globale équivalente à 180% d'un EPT basé sur la classe 14, échelon 0 de la grille salariale cantonale, soit CHF 127'000.- cette année, ceci inclut les jetons de présence. Et avec la possibilité au Conseil de faire des dicastères à des taux d'occupations asymétriques mais sans obligation. La conséquence financière estimée est une augmentation de 65'450 CHF de la charge salariale du CC. Deuxièmement, ils proposent l'augmentation du nombre de

Conseillers communaux de cinq à sept membres pour permettre des taux d'occupation plus faibles et attirer un panel plus large de candidats. Comme indiqué dans le rapport, en fonction des décisions qui interviendront ces prochaines semaines, il est possible qu'ils retirent cette proposition de passer à 7 conseillers communaux. Dans un environnement de défis et en constante évolution, les avantages des propositions incluent une meilleure reconnaissance du rôle des membres de l'exécutif, une prise en compte des disponibilités et déplacements requis, le développement de projets à plusieurs niveaux et une plus grande visibilité du Conseil communal, notamment lors des manifestations villageoises. La pause de l'été permettra à tout un chacun de se faire une idée calmement et rendez-vous cet automne pour débattre et voter sur ces 2 arrêtés. Il remercie l'Assemblée.

Déposés par la Commission financière et de gestion (CFG) :

10.3. Arrêté modifiant les honoraires et vacations du Conseil communal

10.4. Arrêté concernant les jetons de présence et des vacations du Conseil général et des commissions

La parole est donnée à M. Jacques Savoy, représentant de la CFG, qui relève que selon l'adage « notre affamé n'a pas d'oreilles », les points 10.3. et 10.4. concernent une décision qui a été prise par notre autorité le 25 octobre 2018 de réduction de 10% des jetons de présence du CG et du CC ainsi qu'une réduction de 2,5% des honoraires du CC. La CFG veut simplement revenir au barème habituel et renoncer à ces 10% et 2,5% de réduction.

11. Interpellations et questions écrites

Le président indique que le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation et question écrite.

12. Pétitions, lettres et communications

Le président indique que le bureau du CG a reçu une lettre. Cette dernière écrite au nom du président et du comité de l'AVVL est datée au 4 avril 2024 concernant une prise de position suite à la fermeture du Bourg à la circulation. Comme cette lettre a été publiée sur ECHO à l'intention des membres du CG, il ne va pas la relire. Il l'a simplement à disposition si quelqu'un est intéressé à lire les détails.

M. Olivier Guye, pour la commission de l'énergie, indique que son rapport a été publié ; il ne va pas le relire. Il souhaite relever que cette commission est très dynamique, elle propose des assemblées d'informations aux habitants landeronnais. Elle a notamment fait une séance publique sur le thème « Garder sa vieille voiture ou acheter une nouvelle style électrique ou autre ». Il relève que l'on peut être très étonné des réponses données. Les personnes présentes ont pu assister à une démonstration que vouloir toujours pousser à l'électricité n'est pas forcément le meilleur modèle au niveau pollution. Puis une deuxième qui a été faite sur le thème de l'énergie solaire et son accessibilité à tout un chacun. Cette dernière a été présentée par Solarsplit, qui a gagné le prix de l'innovation BCN 2023. Et malheureusement, il n'y avait qu'une dizaine de participants. Cela est un peu regrettable, car c'était très intéressant. Alors avis pour les prochaines séances, venez y participer, c'est vraiment intéressant !

13. Questions orales

Mme Nadine Schouller, au nom du CC, devait répondre à une question qui a été faite lors du dernier CG concernant les miroirs. Le CC a reçu encore cette semaine une lettre qui passera lundi à la séance hebdomadaire de l'exécutif qui travaille sur ce dossier. Elle espère qu'un retour pourra être fait très bientôt dans un sens ou dans l'autre.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, souhaite faire part d'une réflexion et d'une question concernant le point 10. Concernant le rapport du GT sur l'avenir du CC, il s'est demandé s'il était logique que le rapport soit présenté lors de cette législature mais soumis à acceptation lors de la prochaine alors qu'un nombre important de CG va changer. Il se questionne également si ce rapport va être représenté au CG du mois d'octobre pour les nouveaux CG.

M. Roland Spring, au nom du CC, répond qu'il a toujours été pratiqué ainsi. Le rapport est présenté et au prochain CG, il est passé à votation. C'est vrai que cela ne sera pas forcément les mêmes personnes, mais ils auront de toute façon le rapport dans le cahier.

M. Antonio Peluso se dit ne pas être totalement convaincu de la réponse, mais remercie le CC.

M. Stéphane Perrenoud, pour le PVL, indique que depuis quelques mois, le conseil communal prend des décisions importantes dans la précipitation et ne juge pas utile de consulter, ni les citoyens, ni les élus, ni les chefs de groupes, ni le CG, ni les commissions. Il y a eu l'épisode des miroirs et depuis le 1er mai la fermeture complète du Bourg. On peut évidemment tergiverser sur le fondement de cette décision d'effectuer un test sur deux ans pour « observer » comment les choses évoluent en espérant que cette impulsion provoque un déclic auprès des sociétés locales, des restaurants, des quelques boutiques encore en vie et des citoyens pour animer ce bourg et le rendre attractif. Le problème, c'est la manière dont ce « projet » est mené. Mais peut-on ici parler de projet ? Un projet est un ensemble de tâches à réaliser afin d'atteindre un objectif défini, qui réponde à un besoin, dans un contexte précis, dans des délais impartis et selon le niveau de qualité souhaité. Le projet du CC tel qu'il a été officiellement communiqué vise à « *promouvoir le noyau historique du village qui restera une zone de rencontre, mais dans laquelle il sera désormais interdit de circuler. L'exécutif s'attend à ce que ces mesures apportent convivialité, proximité et sécurité aux habitant-e-s et hôtes de la Vieille-Ville comme la clientèle des restaurants. Bousculer notre routine, adopter de nouvelles habitudes n'est généralement pas un processus facile, mais nous espérons que cette décision amènera plus d'avantages que d'inconvénients* ». Les objectifs sont évidemment louables ; quant aux mesures mises en place, elles sont inexistantes. Pas tout à fait, non ! Sur les deux entrées du bourg, il n'y a pas moins de 10 panneaux d'interdiction (2x circulation interdite aux cycles et cyclomoteurs, 4x interdiction générale de circuler dans les deux sens ; 2x vitesse maximale 30 km/h, 2x sens obligatoire à gauche) ainsi que deux barrières et deux plots en béton. Le groupe se demande si l'on peut raisonnablement imaginer que ces mesures apportent la convivialité souhaitée et s'il ne faudrait pas, à minima, prévoir une signalétique qui accueille les piétons et qui informe de manière positive sur ce qu'on va trouver à l'intérieur de cette zone « interdite ». Le PVL implore le CC pour qu'il mette très-très rapidement en oeuvre des mesures d'accompagnement nécessaires afin de promouvoir le noyau historique du village et sa « nouvelle » zone de rencontre. Sans autres mesures, il va prendre le risque de tuer définitivement toute vie dans le centre historique. A ce stade, le groupe des vert'libéraux n'a pas l'intention de déposer une motion, mais espère pouvoir faire confiance au CC afin qu'il prenne conscience que ce projet ne peut pas continuer sans mesures d'accompagnement murement réfléchies. Quelques pistes de réflexion en guise d'argumentaires si les discussions devaient être nourries. Premièrement, un signal « zone de rencontre » désigne des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de

flânerie ou de rencontre. Étant donné que l'intérieur du Bourg est déjà en zone de rencontre, pourquoi ne pas avoir aménagé cette zone selon les conseils de l'association de mobilité piétonne suisse, qui recommande la dépose de mobilier urbain créant ainsi des obstacles pour les voitures et les vélos et évitant ainsi de circuler à vive allure. Deuxièmement, informer largement via l'office du tourisme neuchâtelois que le Bourg devient piéton. Créer une communication aux quatre entrées de la ville invitant les passants à visiter la zone piétonne. Finalement, contrebalancer la communication « interdit » en ajoutant une signalétique accueillante du style :



14. Divers / communications du CC

M. Roland Spring, au nom du CC, a quelques informations diverses pour répondre à certaines questions. Comme certains l'ont déjà mentionné, il regrette le peu de participation de la visite organisée au cimetière. Il est vrai que les intervenants étaient vraiment de valeur. Il trouve dommage que certains partis n'étaient pas représentés. Pour information, la levure du parascolaire a eu lieu hier soir. Quelques-uns d'entre vous faisant partie du GT y étaient présents. Le chantier avance bien, les délais ainsi que le crédit sont respectés. Pour l'instant, il n'y a pas de surprise à communiquer. Pour répondre à une intervention concernant l'ascenseur, il déplore également que ce dernier pour le collège primaire ne soit pas encore en place. Mais ce n'est pas pour rien que le CC est venu avec une demande pour renforcer les services de l'urbanisme. La solution aurait peut-être été de transférer une partie des dossiers à des bureaux d'architecture ; peut-être que cela aurait été plus vite et peut-être également plus cher. Il a encore une remarque. Il est toujours regrettable d'organiser une agape et quand il demande le nombre d'excusés, il y en avait deux ou trois et au dernier moment, ce chiffre est de neuf. Surtout que ce soir, le restaurant de l'Escarbot va servir cette agape. Il remercie l'assemblée de bien vouloir communiquer les excusés le plus tôt possible.

Mme Maura Bottinelli souhaite intervenir en son nom personnel. « Comme vous le savez probablement, vos présidents ont demandé ma tête et moi, par fidélité envers mon parti, j'ai accepté de la poser sur le billot. A la base, j'ai toujours été quelqu'un à l'écoute des autres, quelqu'un qui analyse les situations et qui se remet beaucoup en question. Eh bien, cette sanction a été pour moi un moment d'introspection et d'examen de conscience. Je pars avec la certitude d'avoir fait mon travail correctement. J'en veux pour preuve que le seul reproche qui m'a été fait sur ces quatre ans pendant lesquels je me suis occupée entre autres des affaires sociales, de la santé, du renouvellement de la concession du noctambus et caetera, le seul reproche je disais, se base sur une décision qui a été prise à la majorité au sein du Conseil communal où les trois partis majoritaires sont représentés. En politique, il faut savoir que l'on peut être choisis, mais qu'on court toujours le risque d'être rejetés, comme c'est le cas aujourd'hui pour moi. Soit ! Le pouvoir vous revient et vous pouvez l'exercer comme bon vous semble : telles sont les règles du jeu et avec ma candidature, je les ai acceptées. Permettez-moi tout simplement de vous dire que je pars la tête haute, fière d'avoir su rester fidèle aux principes et aux idéaux pour lesquels les citoyens m'ont élue ».

Le président prend la parole. « Avec cette 17^{ème} séance du Conseil Général pour cette législature et ma 6^{ème} présidence, j'arrive maintenant à la fin de mon mandat de président du Conseil Général. Déjà une année s'est écoulée. C'est avec une grande fierté, parfois un peu de stress, mais surtout finalement beaucoup de plaisirs que j'ai essayé de remplir au mieux ce rôle de président. J'aimerais donc profiter de l'occasion pour remercier toute l'administration communale pour la bonne préparation des dossiers et le support fourni et également pour remercier le bureau qui m'a accompagné tout au long de ces 12 derniers mois. J'aimerais bien sûr aussi remercier tout le Conseil Général pour les bons échanges, les débats constructifs et respectueux de cette dernière année. En particulier, remercier également chaleureusement les conseillères générales et conseillers généraux qui terminent leur engagement ce soir avec la fin de cette législature. Engagement remarquable de 4 ans tout de même, il faut le relever. Et enfin, je n'aimerais surtout pas oublier de remercier le Conseil communal dans son ensemble pour le travail conséquent fourni pour notre belle commune tout au long de la législature. J'avais évoqué lors de mon discours d'accès à la présidence la notion d'engagement personnel pour notre société. Les listes bien fournies ainsi que les résultats des dernières élections communales me confortent dans l'idée que notre démocratie au Landeron a encore de belles années devant elle ».

Le président remercie l'assemblée pour cette séance, souhaite à toutes et tous une bonne fin de semaine et surtout un bel été. Il est 20h27 et la séance est levée.

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Philippe Senn

Yves Jakob